LE NOIRMONT INFO

No 13 / 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre Le Noirmont Info n° 13 en vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'y porter.

Le conseil communal

Administration :
heures d'ouverture des « guichets »
lundi au mercredi :
8h00-12h00 17h00-18h00
jeudi :
8h00-12h00 après-midi fermé
vendredi :
8h00-12h00 14h00-17h00
****

032 / 953.11.15 secrétariat
032 / 953.11.16 caisse
courriel commune@noirmont.ch
www.noirmont.ch

INFORMATIONS CONSEIL COMMUNAL

Peste aviaire / afin de donner suite aux mesures préventives pour empêcher l'introduction de la peste aviaire, le Service vétérinaire cantonal nous rappelle l'obligation à

- quiconque détient de la volaille domestique ou reprend une détention existante est tenu de le communiquer au Service cantonal compétent dans un délai de cinq jours ouvrables, dans la mesure où la détention ou le changement de détenteur ne lui ont pas déjà été notifiés.

Nous sollicitons donc tout détenteur de volaille d'informer la commune si cette démarche n'a pas été effectuée à ce stade.

Formation à l'attention des tuteurs/curateurs privés.

Les Services sociaux régionaux de la RCJU souhaitent mettre en place une formation en faveur des tuteurs/curateurs privés. Une formation à leur intention sera organisée en 2007, d'avril à octobre soit environ 6 séances de 2 à 3 heures. Ces cours porteront sur les thèmes suivants :

1. Droit tutélaire
2. Assistance personnelle et réseau
3. Fiscalité/poursuites/désendettement
4. Comptabilité
5. Assurances sociales.

Toute personne intéressée peut se renseigner auprès du Service social régional ou à la Commune.

Si vous souhaitez vous mettre à disposition pour assumer un mandat n'hésitez pas à nous contacter.

Intéressé/e par la gérance du camping Le Creux-des-Biches » ?
vous pouvez sans autre vous adresser au bureau communal. 032 953 11 15

containers / nous constatons que les déchets déposés dans les containers ne sont pas toujours autorisés. Aidez-nous à respecter l'environnement en déposant les déchets autorisés au bon endroit. Nous vous rappelons que les déchets doivent être déposés dans des sacs à ordures fermés, puis dans les bennes **Ne pas mettre de déchets en vrac. Aidez-nous ainsi à préserver ces endroits propres.**

Circulation sur les chemins du remaniement. Nous constatons que ces chemins sont régulièrement empruntés par des véhicules non agricoles. Nous demandons à ce que chacun veille à utiliser les routes cantonales ou communales pour se rendre dans les hameaux. Ainsi ces endroits resteront préservés d'une circulation déjà trop importante.

Identification des chiens

A partir de 2007, tous les chiens de Suisse devront être identifiés de manière claire et fiable et être enregistrés dans la banque de données ANIS !

Dès le 1.1.2006 déjà, au plus tard 3 mois après leur naissance, tous les chiots devaient être identifiés par un vétérinaire au moyen d'une puce électronique (transpondeur) et enregistrés chez ANIS, mentionnant le nom de l'éleveur et du détenteur de l'animal au moment de l'identification.
Tous les chiens importés depuis l'étranger DOIVENT être enregistrés chez ANIS PAR LE/LA VETERINAIRE dans les 10 jours au moyen du formulaire correspondant (voir également les aides mémoire pour l'importation et l'exportation des chiens, site internet OVF).

L'ordonnance sur les épizooties stipule également la pièce d'identité pour chiens. Ce document en format carte de crédit est émis par ANIS après l'enregistrement, en même temps que le numéro d'identification et l'autocollant jaune ANIS destinés au passeport pour animaux de compagnie.

Sur demande la pièce d'identité pour chiens doit être présentée aux organes désignés par les autorités cantonales.

Reproduction du plan de la Commune du Noirmont les personnes intéressées par la reproduction de ce plan de 1850 exposé à la nouvelle Eglise dans le cadre de l'exposition sur le Kulturkampf peuvent s'inscrire sur la feuille mise à disposition à l'Eglise.

Conseil communal nos remerciements à Mme Denise Girardin, vice-maire durant l'année 2006. Dès 2007, elle sera remplacée dans cette fonction par Mme Evelyne Gogniat, avec nos félicitations.

DENEIGEMENT
informations et recommandations

Nous mettons tout en œuvre pour déblayer les routes communales du mieux possible, pour cela nous avons aussi besoin de votre contribution.
C'est pourquoi nous nous permettons de vous renseigner sur différents points :

Le déneigement est assuré entre 03h00 et 17h00.

Les chemins privés doivent être piquetés correctement par le propriétaire ou l'utilisateur.

Les chemins des métairies sont salés aux endroits les plus sensibles ou dangereux. Merci d'adapter votre vitesse.

Le chemin reliant le Peu-Péquignot à Sous-le-Terreau sera ouvert en seconde priorité pour les marcheurs. Ce chemin, à même titre que les autres chemins du remaniement, n'est pas ouvert à l'exception des accès pour les zones habitées.

Recommandations

Nous remercions les automobilistes de bien vouloir respecter les interdictions de parquer et d'éviter les parcages au bord de routes et en zones bleues durant la nuit. (notamment à la rue de la Rauracie et Rue St-Hubert)
Les automobiles ainsi stationnées rendent les travaux de déneigement impossibles durant la nuit.

Des places de parc sont à disposition à la Rue du Marché et sur la place de la halle de gymnastique.

Par avance, merci pour vos efforts qui faciliteront grandement les travaux de déblaiement et de déneigement.

PASSEPORT/CARTE D'IDENTITE

Nous vous communiquons les nouveaux critères d'acceptation des photos pour passeports et cartes d'identité. Vous constaterez que les exigences sont contraignantes.

En effet, l'office fédéral de la police a édicté les critères ci-dessous, **valables dès le 1er janvier 2007,** pour les photographies lors de demandes de passeports ou cartes d'identité :

Arrière-plan :

l'arrière-plan doit être monochrome, uniforme et neutre ; il ne doit pas présenter d'ombres.

Séparation nette entre l'arrière-plan et la tête.

Couvre-chef :

Les couvre-chefs ne sont en principe pas admis ; pas de bandeau ni de serre-tête très visible, pas de lunettes sur la tête, etc.

Les exceptions ne sont admises que pour des motifs médicaux ou religieux attestés (religieuses ou personnes appartenant à une communauté religieuse prescrivant le port d'un voile en public). En pareil cas, le visage doit être visible au moins de la pointe du menton à la naissance des cheveux ; il ne doit pas y avoir d'ombres sur le visage.

Qualité de la photo et autres exigences

- Les photos en noir-blanc ou en couleur sont admises ; la photo apparaîtra en noir-blanc sur le document d'identité.

- Le papier photo doit présenter une surface lisse et non structurée (tirage brillant ou semi-mat). La surface ne doit pas présenter une structure perceptible au toucher (effet perlé ou tramé).

- Les photos doivent être reproduites exclusivement sur du papier conçu à cet effet.

- La photo doit être actuelle (datant de moins d'un an).

- La photo ne doit présenter aucun pli, inégalité ou salissure.

- Les coins de la photo ne doivent pas être arrondis.

- La structure des pixels ne doit pas être visible.

- Une photo montrant la personne en uniforme n'est pas admise.

- Pour les petits enfants ou les personnes handicapées, toutes les exigences ne doivent pas être remplies impérativement ; des écarts sont admis en ce qui concerne notamment l'orientation du regard face à l'objectif, l'expression neutre du visage et la dimension de la tête.

Pour plus d'information veuillez consulter le site www.passeportsuisse.ch ou vous adresser au bureau communal, 032 953 11 15

ANALYSES DE L'EAU et de la STEP

EAU/ résultats d'analyses microbiologiques

Nous avons l'obligation légale d'informer les consommateurs des résultats d'analyses.

Afin d'appliquer cette disposition légale, les résultats d'analyses concernant l'eau potable distribuée dans notre commune

sont affichés dans les vitrines devant l'Hôtel de Ville, Rue du Doubs 9.

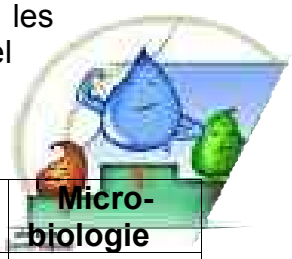

	Eau brut	Micro-biologie
Sources communales	**210 dans 1 ml.**	**Germes Dans 1ml / 6 (tolérance <300)**

L'eau est donc **parfaitement potable.**

STEP / contrôle de fonctionnement

Les conclusions lors du contrôle effectué par l'OEPN du 8.11.2006 sont les suivantes : « *les concentrations dans les eaux traitées montrent qu'au moment des prélèvements, le fonctionnement de la STEP ne correspondait pas du tout aux exigences légales. En effet, les concentrations des paramètres clefs dépassaient clairement les valeurs limites fixées par la législation fédérales.*

Comme pour les contrôles précédents de la STEP, aucune nitrification n'a lieu dans la biologie de la STEP. La déphosphatation ne correspond pas non plus aux exigences.
Par conséquent, ce contrôle confirme le constat de dysfonctionnement de la STEP du Noirmont. »

ECOLES / INFORMATIONS

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie scolaire locale ?
Suite à plusieurs démissions de ses membres, **la Commission de l'école primaire et enfantine du Noirmont** recherche des personnes motivées et prêtes à la rejoindre.
Vous pouvez vous annoncer ou obtenir des renseignements supplémentaires auprès de **M. Patrick Braendle, président de ladite commission au numéro de téléphone suivant: 032.953.16.48.**

En prévision de l'hiver, le corps enseignant de l'école primaire et enfantine du Noirmont recherche des personnes intéressées à accompagner bénévolement les classes lors de journées à ski ou snowboard.
Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction de l'école par **M. Mathias Krähenbühl au numéro de téléphone 032.957.66.10.**
Merci d'avance pour votre intérêt.

CHAUFFAGE A DISTANCE A BOIS

Le Conseil communal souhaite solliciter un avant projet autour des faisabilités d'un chauffage à distance. L'implantation de cette construction serait près de la halle de gymnastique. A ce stade le conseil communal attend de mesurer l'intérêt d'un tel projet par les propriétaires sis dans ce secteur par l'envoi d'un formulaire leur demandant leur appréciation.
A ce stade un courrier a été adressé aux riverains (zone Clos-Frésard) afin de sonder leur intérêt pour ce projet.
Dans le cas où nous aurions omis d'adresser ce courrier à des personnes intéressées et habitant autour de cette zone, merci de nous contacter. Nous leur adresserons ce courrier avec plaisir.

BIBLIOTHEQUE

Fondée en 1975, cela fait maintenant plus de 10 ans que la Bibliothèque communale et scolaire du Noirmont a ouvert ses portes dans les locaux du nouveau complexe scolaire à la Rue des Collèges.

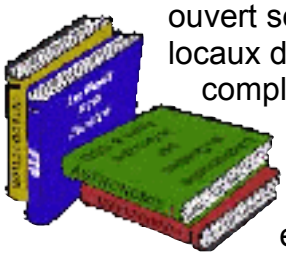

Vu son emplacement, elle est souvent considérée comme bibliothèque scolaire uniquement. Mais c'est également une

bibliothèque ouverte à tous les habitants de la commune et de la région, ceci gratuitement, trois fois par semaine selon l'horaire suivant :

Lundi 17h00 – 19h00
Mardi 14h00 – 17h00
Vendredi 8h30 – 11h30

Durant ces trois périodes, la bibliothécaire se fait un plaisir de vous accueillir et vous conseiller.

La bibliothèque du Noirmont en chiffres c'est (statistiques 2005) :

- 443 lecteurs (adultes et enfants scolarisés)
- 1 bibliothécaire à temps partiel
- 117 heures d'ouverture annuelle (la bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires)
- 7'349 ouvrages (littérature, bandes dessinées, documentaires, pour adultes et enfants)
- 5 titres de périodiques (Géo, Animan, Images Doc, La Salamandre, Jurassica)
- 244 documents acquis durant l'année
- 6'992 prêts

Vous aimez lire, alors n'hésitez pas à venir visiter notre bibliothèque et peut-être devenir un nouveau lecteur !

Bibliothèque communale et scolaire
Rue des Collèges 4A
2340 LE NOIRMONT
Responsable :
Danielle Paratte Steiger
Tél. 032 957 66 12

ETUDIANTS DU NOIRMONT

Dans le cadre de vos études et de vos travaux de diplôme, de nombreux sujets touchant à la Commune peuvent constituer le thème de vos présentation.

Dans l'accomplissement de son mandat la commission de promotion économique de la Commune réalise des analyses et des études sur des sujets touchant à l'économie, la démographie, les statistiques, le développement industriel.

Actuellement la commission débute une enquête sur le tissu industriel de la Commune. Cette enquête dont le but est de toucher tous les indépendants et industriels du village se fera sous forme d'entretiens avec les intéressés. Ce travail représente une somme importante d'informations qu'il s'agira de traiter ensuite dans un document de présentation.

Plusieurs compétences seront demandées :

- contacts avec les personnes lors d'entretiens
- Traitement statistique de l'information
- Analyse informatique des résultats
- Recherches de pistes de développement
- Présentation graphique du document

La commission vous donne ainsi l'occasion de travailler sur des sujets réels, nouveaux et utiles à tous. Même si vos études vous paraissent éloignées des thèmes abordés et que le sujet vous intéresse tout de même, nous trouverons toujours le moyen de mettre à profit votre disponibilité !

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de :
Membres de la commission et responsables de l'enquête :

Jean Jobin
032 953 17 72 noirmont@jobin-ing-sa.ch

Jean-Claude Friche
032 953 15 79 mccjcf@bluewin.ch

Damien Paratte
Conseiller communal et président de la commission

A PROPOS DES PLANTES ENVAHISSANTES

Le 3 mai de cette année, la commission de l'environnement invitait Madame Marie-Anne Meyrat, biologiste à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), à présenter une conférence intitulée « Plantes envahissantes. Impact sur la santé et sur la flore ».

Dans le but d'informer l'ensemble de la population, la commission vous apporte à travers LE NOIRMONT INFO un résumé de cette soirée fort intéressant. Environ soixante personnes se sont déplacées pour écouter Madame Meyrat et nous les remercions de l'intérêt qu'elles ont apporté à ce sujet d'actualité. D'autres articles paraîtront régulièrement sur ce thème au cours des prochains numéros.
Notre commune est actuellement surtout concernée par l'implantation des espèces suivantes : la Berce du Caucase, la Renouée du Japon et le Séneçon jacobée. Une surveillance est donc nécessaire pour éviter une dispersion plus importante de ces plantes.

Quand parle-t-on de plantes envahissantes ?
Ce sont des espèces introduites volontairement ou non par l'homme loin de leur aire naturelle. Leur trop bonne acclimatation et leur rapidité de propagation les font entrer en concurrence avec les espèces locales qu'elles finissent par supplanter. De plus, quelques-unes d'entre elles engendrent de sérieux problèmes dont les conséquences peuvent être d'ordre :

- **sanitaire** : les pollens de certaines de ces plantes ont un pouvoir allergisant qui touche les voies respiratoires, ceux de l'Ambroisie par exemple. Le contact avec la Berce du Caucase occasionne des brûlures qui peuvent être graves. Cet été, au Noirmont, un enfant a été brûlé au 3ème degré après avoir touché une Berce du Caucase.
- **agricole :** certaines plantes, considérées comme mauvaises herbes, envahissent les cultures et sont difficiles à éliminer. C'est le cas de l'Ambroisie qui se développe dans les champs de tournesols, entre autres.
- **au niveau de la biodiversité** : les espèces envahissantes occupent l'espace des espèces locales. La Renouée du Japon, par exemple, se développe intensément et très rapidement dans les milieux humides au bord des cours d'eau. Elle provoque des effets négatifs sur la faune et sur la flore de notre environnement naturel en empêchant le renouvellement et la propagation des espèces locales. On la trouve chez nous au bord du Doubs et en face de l'ancienne carrière « Sur les Cotes », actuellement utilisée comme dépôt pour les matériaux d'excavation.
- **économique :** l'élimination problématique de ces plantes est souvent très lourde financièrement pour les collectivités et le monde agricole. De plus, les problèmes de santé qu'elles peuvent occasionner engendrent des traitements dont les coûts ne sont pas à négliger et qui doivent également être pris en compte.

On peut considérer trois phases d'installation de ces plantes :

- **phase de latence** : quelques plants par espèce sont disséminés dans une commune ou une région. En les supprimant adéquatement, il est possible d'éviter leur propagation.
- **phase d'installation ferme** : les espèces existent dans certains milieux localisés, par exemple la Berce du Caucase ou l'arbre à papillon (Buddleia) autour d'un quartier.
- **phase d'invasion :** les espèces se développent au détriment d'autres espèces indigènes ce que nous observons déjà au bord de certains cours d'eau où la prolifération de la Renouée du Japon a remplacé le Saule et d'autres arbres de nos régions.

Pour le moment, dans notre commune, nous pouvons considérer que quelques espèces disséminées sont dans une phase de latence.

C'est encore possible d'agir !

Que pouvons-nous faire ?

- **S'informer :** connaître et reconnaître les plantes envahissantes pouvant se propager dans notre environnement. Pour cela, nous proposons aux internautes de consulter les sites suivants :
  http://www.cps-skew.ch/francais/info_plantes_envahissantes.htm
  http://sea.ne.ch/neophyt_ne.htm.

Pour les personnes qui ne possèdent pas Internet, un classeur est à leur disposition à la commune, avec denombreuses informations sur les plantes à problèmes ainsi que des conseils pour les éliminer et les remplacer par des espèces locales. Nous vous invitons vivement à le consulter. La commission, par son conseiller Nicolas Girard, est également à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

- **Observer** la présence de ces plantes dans votre environnement et les signaler. Si vous les rencontrez dans la nature, photographiez-les ou notez de manière la plus précise possible le nom de l'espèce, son emplacement et le nombre approximatif d'individus. Avertissez ensuite le garde forestier de la commune (Romain Froidevaux, tél. 079/285.16.90).
- **Ne pas planter** ces espèces dans son jardin, même si elles sont très belles et faciles à cultiver. Nous vous conseillons d'essayer progressivement de les éliminer si vous en possédez dans votre jardin afin qu'elles ne se répandent pas partout alentour. Attention ! pour obtenir un résultat satisfaisant, il est nécessaire de respecter certaines consignes propres à chaque espèce. Nous vous en parlerons au cours de prochains articles et vous retrouvez ces informations sur les sites indiqués ci-dessus, dans le classeur à disposition au bureau communal ou auprès des personnes compétentes.

Notre commune se trouve sur une zone de protection des eaux (S2). Etant donné l'importance de nos sources, utiliser à mauvais escient certains désherbants disponibles sur le marché pourrait dangereusement altérer la qualité de notre eau potable !

Un classeur de documents sur ce sujet peut être consulté à la Commune.

AUTOMNE 2006 / COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

AGENDA

Aucun matériel ne peut être déposé avant ces heures sans avoir pris contact avec la voirie.

ENCOMBRANTS

encombrants 2007 :

hangar communal

MERCREDIS :

14.02.2007	de 15 h à 18 h
18.04.2007	de 15 h à 18 h
16.05.2007	de 15 h à 18 h
13.06.2007	de 15 h à 18 h
22.08.2007	de 15 h à 18 h
17.10.2007	de 15 h à 18 h
05.12.2007	de 15 h à 18 h

Foires :

- Lundi 4.06.2007
- Mercredi 26.09.2007
- Lundi 5.11.2007

Autres dates annoncées :

2006

Noël « Chacun pour tous »

- 24 décembre 2006 Restaurant du Cerf dès 19h / souper offert / contacter Mme Marie-France Kilcher.

2007

Janvier :

5.1. Sortie du Ski Club en raquette à neige
12.1. AG de la FSG
13.1. AG de l'Echo des Sommêtres
26.1 Loto de l'Echo des Sommêtres
27.1. AG de la Fanfare

Février :

2.2. Sortie des Sauvages
2.2. Sortie du Ski Club en raquette à neige
16 au 20.2. 44ème Carnaval des F-M.
19.2. Baitchai

Mars :

10-11 mars Week-end de ski (du Ski Club)

Avril :

14.4. Concert annuel de la Fanfare
20-21 et 22.04 Carrousel des Expos

Juin :

4.6. Foire au centre du village

Juillet :

6-7 et 8.7 Fête d'été
27 et 28.7 Rencontre folklorique au Peu-Péquignot

Août :

1.8 Fête nationale et feu d'artifice au Peu-Péquignot

Septembre :

2.9 Sortie d'été du Ski Club
5.9 Les 4 Foulées (étape le Noirmont)
13-14 et 15.9 Festival du Chant du Gros
22.9 Poilie Bike, course VTT
26.9 Foire

Novembre :

5.11 Foire

Décembre :

1.12.2007 Fête de St-Nicolas

Nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2006 au 3 janvier 2007.

A TOUTES ET A TOUS, NOUS SOUHAITONS UN JOYEUX NOËL ET NOUS VOUS PRESENTONS NOS MEILLEURS VŒUX POUR L'AN NOUVEAU.

Le conseil communal